

# Conseil Municipal du 7 mai 2009

## Ouverture de classe:

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, par lettre du 11 mars 2009, monsieur l'Inspecteur d'Académie a sollicité l'avis du Conseil Municipal pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire. Le Conseil Municipal constate que l'effectif inscrit ce jour est de 132 enfants; l'effectif de 135 enfants nécessaire le jour de la rentrée de septembre prochain pour l'ouverture de cette classe, a de fortes probabilités d'être atteint.

En conséquence le Conseil Municipal se déclare tout à fait favorable à l'ouverture de cette nouvelle classe et décide de prendre immédiatement les dispositions nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir dès la rentrée la mise à disposition d'un bâtiment préfabriqué.

## Préemption

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la mise en vente d'un immeuble appartenant à madame Monique TASSAN, demeurant 99 route de Lavernose à 31410 Longages. Cet immeuble est situé rue Maubec à 31230 L'Isle-en-Dodon (références cadastrales: section AO N° 463, surface 113 m<sup>2</sup>) pour un coût de 23.620 €, auquel s'ajoutent les frais d'agence pour 2.380 €.

Il indique ensuite au Conseil Municipal que cet immeuble est mitoyen de deux bâtiments communaux qui abritent la MJC, la cantine des écoles et la médiathèque. Ces derniers ont une surface au sol relativement faible (89 m<sup>2</sup> pour la MJC et 234 m<sup>2</sup> pour la cantine cuisines comprises) et une capacité d'accueil tout à fait insuffisante. En effet la MJC compte 300 adhérents, la salle de restaurant de la cantine dispose de 60 places (il est actuellement nécessaire de faire 2 services pour la centaine d'enfants quotidiennement accueillis). La médiathèque ouverte aux écoles et à toute la population devrait aussi être très fréquentée, d'autant plus qu'une ludothèque va s'y ajouter.

Compte tenu de tous ces éléments qui imposent une extension des installations communales contiguës, compte tenu de la situation l'immeuble cité ci-dessus, mis en vente, compte tenu de sa surface, compte tenu de la modicité de son prix de vente, monsieur le Maire propose que la commune exerce son droit de préemption, établi par délibération N°20/90, du 30 mars 1990. Il ajoute que la préemption de cet immeuble répond au souci permanent du Conseil Municipal d'aménager des équipements collectifs suffisamment spacieux et correctement aménagés pour accueillir tout le public susceptible de les fréquenter.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition, décide d'exercer son droit de préemption pour acquérir l'immeuble appartenant à madame Monique Tassan, situé rue Maubec à 31230 L'Isle-en-Dodon pour un coût de 23.620 €, et de 2.380 € supplémentaires de frais d'agence.

## Réseau de distribution de gaz:

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été contacté pour la réalisation d'un réseau de distribution de gaz à l'échelle de la commune. Ce projet revêt un caractère d'intérêt général et devra répondre aux contraintes des services publics (continuité de service, égal accès du service aux personnes ...).

L'activité serait exercée sous le contrôle de la commune, Autorité Organisatrice de ce service public. L'ampleur et la technicité des investissements à réaliser ainsi que le savoir-faire nécessaire au fonctionnement et à la maintenance des installations qui seront construites nous conduisent à envisager un mode de gestion en délégation de Service public. Monsieur le Maire présente le rapport établi à cet effet.

Après avoir enregistré l'avis du Comité Technique Paritaire et délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et confie à Monsieur le Maire le soin de réaliser toutes les

démarches administratives nécessaires. En particulier, un appel de mise en concurrence devra être effectué pour attribuer la délégation de service public.

### **Emprunts:**

**Maison de Retraite:** la commune a accordé sa garantie pour les emprunts contractés par la Maison de Retraite pour ses travaux de modernisation. Le Conseil d'Administration de cet établissement souhaite réaménager deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts (N° 2402329701, capital restant dû 46.594,69 € et N° 2402215701, capital restant dû 29.121,67 €) actuellement au taux de 12,25 %. La Caisse des Dépôts propose 2 nouveaux emprunts au taux de 2,90%, ce qui génèrera une économie globale pour les 5 dernières annuités à venir de 14.275,92 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de garantir ce nouvel emprunt dans les conditions habituelles.

**BP 2009:** le budget de la commune prévoit d'emprunter 600.000 € pour financer le programme de travaux 2009 qui s'élève globalement à 1.238.434 dont 174.414 € pour l'achèvement de la cantine scolaire, 517.417 € pour la deuxième tranche de restauration de l'église, 58.880 € pour la rénovation du village de vacances, 75.755 € pour des travaux au cimetière et 92.000 € pour l'acquisition d'une balayeuse.

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté plusieurs banques pour obtenir ce prêt. La proposition du Crédit Agricole est la plus favorable: taux fixe de 4,5614 sur 20 ans, échéances de 46.183,43 €. Déblocage des fonds le 15 juillet 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'ensemble cette proposition.